

**RAPPORTEUR : Monsieur Anthony PROUST**

**OBJET : Organisation du 24ème Raid Aventure - conventions de partenariat et attribution de subventions**

*Mesdames, Messieurs,*

*La 24ème édition du « Raid aventure » se déroulera du 22 au 27 avril 2014. Organisée par la commune, cette animation associe l'éducation et le sport tout en préservant l'aspect loisirs. Conçue pour l'aventure, elle permet aux jeunes de 13 à 20 ans d'avoir accès à une semaine à sensation. Valoriser la culture de l'effort et le dépassement de soi, renforcer l'entraide et la solidarité, sont les principaux objectifs visés.*

*Pour cette 24ème édition, la compétition débutera le vendredi 25 avril à partir de 21h00 par une course d'orientation.*

*La commune disposant de peu d'agents détenteurs de compétences et de qualifications spécifiques pour animer et encadrer les ateliers suscitant émotions et sensations (parcours de cordes, descentes en rappel, tyroliennes, parcours sportifs), il lui est nécessaire de s'associer à des partenaires extérieurs :*

- **Le spéléo-club châtelleraudais** assure l'animation avec l'encadrement diplômé pour les ateliers tyrolienne et descente en rappel. La commune fournit le matériel nécessaire à la pratique des activités et procure à ces personnes les repas. Pour l'aide apportée, il est proposé d'attribuer à l'association une subvention de 1600 €.*
- **L'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers volontaires** met des membres du club en renfort sur les ateliers tyrolienne et parcours acrobatique. La commune fournit le matériel nécessaire à la pratique et procure à ces personnes les repas. Pour l'aide apportée, il est proposé d'accorder à l'association une subvention de 400 €.*
- **Le club alpin français** met des membres du club qualifiés en renfort sur l'activité parcours acrobatique. La commune fournit le matériel nécessaire à la pratique et procure à ces personnes les repas. Pour l'aide apportée, il est proposé d'accorder à l'association une subvention de 400 €.*
- **La Région de gendarmerie d'Aquitaine et la gendarmerie pour la zone de défense du sud ouest** apportent une aide technique en accordant le concours de deux militaires de l'escadron de gendarmerie mobile de Châtellerault, pour le parcours sportif naturel. La commune procure à ces personnes les repas. La participation de l'Escadron de Gendarmerie mobile est consentie à titre gratuit.*

*Pour la participation au Raid Aventure, un droit d'inscription est demandé aux participants. Ce droit d'inscription est de 13 € par personne soit 52 € par équipe.*

**COMMUNE DE CHATELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**du 13 février 2014**

**n° 18**

**page 2/2**

\* \* \* \* \*

**VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

**VU** la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, relative au contrat d'association,

**VU** la délibération n° 33 du conseil municipal du 25 mars 2010, relative aux tarifs d'inscription,

**CONSIDERANT** l'intérêt local du Raid Aventure,

Le conseil municipal, ayant délibéré :

– autorise le maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat avec le spéléo club châtelleraudais, le club alpin français et la région de gendarmerie d'Aquitaine et la gendarmerie pour la zone de défense sud ouest, et toute pièce relative à ce dossier.

– attribue une subvention de **1 600 €** au spéléo club châtelleraudais,

– attribue une subvention de **400 €** au club alpin français.

– attribue une subvention de **400 €** à l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers.

La dépense sera imputée sur le compte budgétaire 422.3 / 6574 / 5300

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire  
Par le maire de CHATELLERAULT  
Transmis à la sous-préfecture, le 18/02/2014 n° 896  
Publié au siège de la mairie, le 17/02/2014

Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
La Directrice Générale Adjointe  
Emmanuelle ADAM